

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

DATE DE LA CONVOCATION

06/07/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

06/07/2021

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

PROCURATIONS : 02

VOTANTS : 23

L’an deux mille vingt et un, le douze juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles.

Etaients présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT didier – CAPRAIS Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-Hélène - BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick -DUBERNET Thierry – POLPONI Pascal – SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES-LIMOGES Carine – RESSES Lisa – ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme

Absents : M. Mme

Procuration : Mme DALL’ANESE Lisa à Mme BAGES LIMOGES Carine
Mme BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Intervention de Mme Sandrine TRINQUIER, DGS de Val de Garonne Agglomération auprès du Conseil Municipal pour se présenter et rencontrer les élus de Sainte-Bazaille.

DELIBERATION N° 050/2021 OBJET : DESIGNATION JURYS D’ASSISES 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de procéder au tirage au sort de douze personnes devant constituer le jury d’assises pour l’année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL après tirage au sort

DESIGNE :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

- 193 BELLOC Thibaut Hervé
- 22 ALLANT Valentin
- 320 BOUSQUET Alexandre
- 459 CASAGRANDE Martine
- 608 CORREIA Catherine
- 780 DESTIEU Anne Sabrina
- 989 FERREIRA MARTINS Nathanael
- 1240 BELLOC Brigitte
- 1500 LEROY Martine
- 1750 MOREAU Alain
- 2250 TECHER LECLERCQ Gisèle
- 2440 ZAGHET Michèle

Résultat du vote

Votants		
Pour		
Contre		
Abstention		

DELIBERATION N° 051/2021 OBJET : CONVENTIONNEMENT PLAN DE RELANCE – CONTINUTE PEDAGOGIQUE-APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), nous a été proposé par le gouvernement, un dossier a été déposé en date du 3 mars 2021.

Cet appel à projet consiste à favoriser l'accès aux nouvelles techniques numériques par l'accompagnement d'une subvention. Le matériel numérique à destination de l'école élémentaire se composera de :

- 2 tableaux numériques
- 2 vidéoprojecteurs
- 4 ordinateurs portables

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

-1 tablette

-1 ordinateur de bureau

-1 classe mobile

Le ministère de l'éducation nationale nous a informés que notre candidature était retenue dès la 1^{ère} vague de sélection, publiée le 28 mai 2021, une convention nous est parvenue à cet effet.

Après lecture de cette convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'Approuver la convention du plan de relance pour la continuité pédagogique et du socle numérique dans les écoles élémentaires.

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir ce matériel informatique dès la notification de cette subvention.

-Dit que les crédits sont inscrits sur le budget primitif de la commune 2021.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote

Votants	23	
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	0	

DELIBERATION N° 052/2021 OBJET : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES A TEMPS COMPLET.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 65 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 18 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter d'entériner la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien et aménagements des espaces verts, tonte élagage, entretien voirie.
- Durée du contrat : 18 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC,

Et de l'autoriser à signer la convention avec l'état et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'entériner la création d'un emploi à compter du 01 octobre 2021, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien et aménagements des espaces verts, tonte élagage, entretien voirie.
- Durée des contrats : 18 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC,

Et de l'autoriser à signer la convention avec l'état et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Résultat du vote

Votants	23	
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	0	

DELIBERATION N° 053/2021 OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET (35H), DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE

Monsieur le maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, il est exposé au Conseil Municipal :

Les agents titulaires de la collectivité justifiant d'une certaine expérience professionnelle peuvent bénéficier de conditions particulières afin d'accéder aux cadres d'emplois de niveau supérieur au titre de la promotion interne.

Aussi, à la suite de l'établissement de la liste d'aptitude par le Président du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne en date du 1^{er} Juillet 2021, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35H).

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

▪ **La création**, à compter du **1^{er} SEPTEMBRE 2021**, de l'emploi permanent suivant :

- **1 poste d'agent de maîtrise** à temps complet (35H).

PRECISE

▪ **Que les crédits** suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Résultat du vote

Votants	23	
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	0	

DELIBERATION N° 054/2021 OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET (35H) DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE SUITE À RÉUSSITE À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Monsieur le maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, il est exposé au Conseil Municipal : les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

- La création, à compter du **1^{ER} AOUT 2021**, de l'emploi permanent suivant :

-1 **poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème Classe** à temps complet ;

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Résultat du vote

Votants	23	
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	0	

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 055/2021 OBJET : AVIS ENQUETE PUBLIQUE – CARRIERE GR3 ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXTENSION D'UNE CARRIERE SUR LES COMMUNES DE MARCELLUS ET COUTHURES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un avis concernant la demande d'autorisation formulée par la SARL GR3 représentée par Monsieur ROSPARS Willy dont le siège social est situé au lieudit « La grave » 47180 SAINT MARTIN PETIT, pour l'extension d'une gravière alluvionnaire située sur le territoire des communes de Marcellus et Couthures sur Garonne (47)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide :

- De donner un avis favorable :

Pour le projet d'extension de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur les communes de Marcellus et de Couthures sur Garonne.

Résultat du vote

Votants	23	
Pour	18	
Contre	0	
Abstention	5	DE MARCHI – TILLOS – CAPRAIS – MACHEFE – POLONI.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 050/2021 A 055 /2021.

A 22 h 30 Monsieur le Maire, a déclaré publiquement le conseil municipal clos.

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	
RESSIOT Didier	
CAPRAIS Dominique	
MOHAND O AMAR Abdelbaki	Procuration
DE MARCHI Céline	
VALADE Pierre	
MILANESE Antoine	
FABRE Sylviane	
JADAS Christian	
COUZIGOU Laurent	
TILLOS Marie-Hélène	
BELLOC Brigitte	
DILMAN Patrick	
DUBERNET Thierry	
POLONI Pascal	
SICARD Christine	
CAMBE Thierry	

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

BAGES-LIMOGES Carine	Procuration
DALL'ANESE Lisa	Procuration à Mme BAGES LIMOGES Carine
RESSES Lisa	
ALLARD Aurélie	
MACHEFE Thomas	
BROUILLON Monique	Procuration à M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki